Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9570509
Centre d'intérêt : 130

Cégep André-Laurendeau.

Mémoire pour la Commission parlementaire de l'éducation sur l'avenir de l'enseignement collégial / Cégep André-Laurendeau. -- [LaSalle] : Le Cégep, 1992.
ii, 31 p. ; 28 cm.

Descripteur(s) : Cégep * Image de l'établissement * Plan de développement * Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Ce mémoire a comme objectif de situer le Cégep André-Laurendeau d'une façon plus spécifique dans la vaste réflexion entreprise sur l'enseignement collégial. Il tente d'illustrer ce qu'est le Cégep, ce qu'il veut être par le biais de ses objectifs et de ses projets et il indique quelques mesures à prendre pour lui permettre d'atteindre les fins poursuivies.

C-4M 95-70509 1-OM

:P ANDRÉ-LAURENDEAU

Pour la Commission parlementaire de l'Éducation sur l'avenir de l'enseignement collégial

septembre 1992

30000007061843

CEGEP ANDRE-LAURENDEAU

M E M O I R E

POUR LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'EDUCATION
SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL

SEPTEMBRE 1992

71-4913
70,184

NOTE: L'emploi du masculin doit être entendu comme neutre et n'a d'autre but que d'alléger la présentation matérielle du texte.

TABLE DES MATIERES

PAGE

Préambule 1

Introduction 4

CHAPITRE I

LE CEGEP ANDRE-LAURENDEAU D'AUJOURD'HUI 6

1.1 Quelques chiffres et quelques éléments d'histoire 6

1.2 Le cégep André-Laurendeau et sa région 7

1.3 Un carrefour de la formation 8

1.4 Un foyer de développement pédagogique 9

1.5 La culture "André-Laurendienne"..... 11

CHAPITRE II

LE CEGEP ANDRE-LAURENDEAU DE DEMAIN 13

2.1 Quelques chiffres et un territoire à développer 13

2.2 Un carrefour à développer 15

2.2.1 Une situation économique difficile 15

2.2.2 Une population âgée 16

2.2.3 Plus d'activités de loisir 16

2.2.4 Une mosaïque culturelle à mettre en valeur 17

2.2.5 Des services de formation à multiplier 18

2.3 Un foyer de développement pédagogique à alimenter 19

2.4 Une culture organisationnelle à mettre à profit 20

CHAPITRE III

QUELQUES MESURES A PRENDRE POUR AIDER LE CEGEP ANDRE-LAURENDEAU..... 23

3.1 Une reconnaissance de l'ordre collégial et des établissements qui en font partie 23

3.2 Un peu plus d'harmonie entre les ordres et entre les ministères 24

3.3 Une structure départementale renouvelée 24

3.4 Plus d'autonomie financière 25

3.5 Un cadre de négociation à repenser 25

3.6 La recherche et le développement 26

3.7 Une plus grande accessibilité 26

3.8 Le financement de l'éducation des adultes 27

3.9 La gratuité scolaire au collégial 27

3.10 La carte des programmes 28

3.11 Les programmes de formation 29

3.12 L'évaluation 30

Conclusion 31

PREAMBULE

Afin de bien mettre en perspective les différentes considérations du mémoire présenté par le cégep André-Laurendeau, il nous est apparu utile de revenir sur un certain nombre de préjugés concernant l'enseignement collégial et les cégeps. Nous n'en ferons pas ici une énumération exhaustive. Nous nous en tiendrons plutôt à la dénonciation de ceux qui nous affectent plus précisément comme organisation ou qui pourraient déformer les propos qui seront tenus plus loin.

Un premier préjugé tend à faire croire que tous les cégeps sont à peu près semblables. Au contraire, chaque cégep a son histoire, sa culture, une situation géographique et une organisation physique spécifiques, des clientèles et une carte de programmes qui lui sont propres. Qui plus est, les cégeps de l'île de Montréal se répartissent les clientèles d'une manière très particulière permettant ainsi au total une très grande accessibilité. Des conséquences plus négatives de cette situation rejaillissent toutefois sur quelques institutions dont la nôtre en ce qui concerne le niveau de préparation de ces clientèles.

Un second préjugé véhicule que la tâche du personnel des collèges est, en général, très peu exigeante. Au contraire, les cégeps sont des organisations complexes, constamment soumises aux pressions externes ce qui

oblige le personnel à être sur un pied d'alerte, à faire preuve de dynamisme, de polyvalence, de flexibilité et à chercher l'efficacité et la qualité. En ce sens, pour tous ceux qui travaillent dans un cégep, les vacances et les congés sont loin d'être ceux des élèves à qui ils assurent des services.

Un troisième se rapporte à la lourdeur des conventions collectives de travail qui empêcherait toute innovation ou toute action un tant soit peu imaginative. Si les conventions ont pu être, à un certain moment, des prétextes justifiant l'inaction, ce n'est plus le cas maintenant. Elles demeurent complexes et lourdes mais sont de moins en moins utilisées comme l'argument final qui intervient avant toute autre chose.

Un quatrième préjugé touche le financement des collèges qui serait extrêmement généreux et entraînerait, selon certains, un gaspillage des fonds publics. Les collèges ne vivent pas dans l'opulence et ne disposent que de très peu de marge de manoeuvre. Pour survivre et se développer, ils ont dû procéder à une gestion très serrée de leurs ressources, innover à plusieurs égards et mettre à contribution les forces vives de leur milieu respectif.

Un cinquième prétend que les diplômes émis par le réseau collégial n'ont pas de valeur et ne mènent à rien. Pourtant, plus de 600 000 Québécois nous prouvent le contraire depuis 25 ans en mettant, quotidiennement au service de notre société, les connaissances et les compétences acquises dans nos cégeps.

Par voie de conséquence, le sixième préjugé nie l'existence d'une pédagogie collégiale organisée sous prétexte que le cégep est une invention québécoise qui ne retrouve pas son équivalent ailleurs. Nous prétendons que c'est notamment pour cette même raison que le réseau collégial a développé une pédagogie qui lui est propre, organisée, dynamique et en constante évolution.

L'Education des adultes, vue comme simple extension de l'enseignement régulier ou comme simple service organisateur de cours du soir, est le septième préjugé que nous dénonçons. Ce service répond présentement à un très large éventail de besoins qui va de la formation sur mesure de courte durée à la formation à plein temps pour des travailleurs, des chômeurs et des assistés sociaux. Elle constitue un outil de progrès social de premier plan pour le Québec d'aujourd'hui.

Le dernier de ces préjugés, et non le moindre, veut que l'on ait le droit de juger les cégeps sur la base de n'importe quelle information sous prétexte qu'ils sont des organismes publics. Les cégeps ont des comptes à rendre et ils sont prêts à le faire. Mais, une évaluation sommaire et arbitraire ne sera jamais l'instrument de développement dont ils ont besoin pour contribuer au progrès de la société québécoise. Malheureusement, à ce chapitre, c'est seulement ce à quoi les cégeps ont eu droit jusqu'à maintenant.

INTRODUCTION

Lorsque Madame Lucienne Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, a annoncé, le printemps dernier, l'inscription à l'ordre du jour de la commission parlementaire de l'éducation d'une réflexion sur l'avenir des cégeps, le collège André-Laurendeau s'est interrogé sur la pertinence d'y être associé.

En effet, notre établissement commence à peine à se sortir d'une longue période où les coups durs n'ont cessé de le frapper (décroissance constante de sa clientèle, palmarès de l'Actualité, cote de classement de l'université de Montréal, etc.). Avec cette commission parlementaire, ce n'est plus l'établissement lui-même mais bien le réseau collégial dans son ensemble qui sera scruté sans que l'on sache jusqu'où cela pourra mener. Après réflexion, ce lieu d'échange nous apparaît comme une excellente occasion de faire le point et de nous resituer dans le contexte collégial québécois et, surtout, de rendre compte de notre expérience institutionnelle afin de faire avancer le débat et la cause de notre ordre d'enseignement.

Cette commission parlementaire constitue donc pour nous une tribune où nous voulons témoigner de notre contribution à l'avancement de la société québécoise et de la région que nous desservons en priorité ainsi qu'à la formation de milliers de Québécois jeunes et adultes.

Elle est également le lieu où nous indiquerons ce que sont nos objectifs et nos projets pour améliorer encore cette contribution, peu importe les changements qui nous seront imposés.

Elle nous permettra enfin, avec l'éclairage de notre histoire et de nos préoccupations actuelles, d'indiquer ce que nous attendons comme changements dans le fonctionnement de notre système. Nous savons que ces changements faciliteraient et accéléreraient le processus de développement que nous avons amorcé, qui a déjà donné des résultats tangibles et qui va se poursuivre.

Ce mémoire a essentiellement pour objectif de situer notre établissement d'une façon plus spécifique dans la vaste réflexion entreprise sur l'enseignement collégial. En conséquence, il s'efforce d'illustrer ce que nous sommes, ce que nous voulons être et d'indiquer ce dont nous avons besoin pour y arriver, partant toujours de notre point de vue d'organisme de formation collégiale aux prises avec des responsabilités quotidiennes et une volonté d'avancer.

Enfin, le mémoire a fait l'objet d'un consensus dans notre collège et s'est assuré l'appui de plusieurs organismes de notre milieu, malgré le peu de temps dont nous avons disposé pour les associer à cette démarche.

CHAPITRE I: LE CEGEP ANDRE-LAURENDEAU D'AUJOURD'HUI

1.1 Quelques chiffres et quelques éléments d'histoire

Le cégep André-Laurendeau est un établissement qui a débuté ses activités en 1973-1974 et qui en est donc à sa vingtième année d'existence. Plus de 2 700 élèves fréquentent actuellement l'enseignement régulier ce qui est une augmentation d'environ 36% par rapport à l'année précédente. Quant aux demandes d'admission, c'est plus de 100% d'augmentation que le Collège aura connu en un an.

Le service de l'éducation des adultes est lui aussi très fréquenté (2 500 adultes par session pour 26 000 heures de formation) et couvre un large éventail d'activités. Il est également très présent et très actif dans la communauté socio-économique du sud-ouest de la région métropolitaine.

Contrairement à la grande majorité des établissements du réseau, notre Cégep n'a pas succédé à une ou plusieurs institutions d'enseignement lors de la création des collèges d'enseignement général et professionnel. Il a été créé de toute pièce en 1969, a débuté ses activités dans des locaux de fortune en 1973 et s'est installé en 1976 dans des locaux neufs. Il était alors appelé à développer un certain nombre de programmes qui lui avaient été réservés.

Cela a présenté des avantages surtout en ce qui concerne nos ressources humaines qui sont en moyenne plus jeunes et n'ont pas eu à vivre le passage parfois pénible d'un régime d'enseignement à un autre.

Par ailleurs, certains inconvénients, issus de cette naissance, ont hypothéqué notre développement. Les deux plus importants sont sans doute le fait que nous ayons dû bâtir complètement nos clientèles et nos réseaux de communication, alors que les autres institutions avaient déjà établi les leurs depuis longtemps, et le fait que le Collège ne s'est jamais développé en matière d'enseignement technique comme le prévoyait le plan initial (16 des 21 programmes techniques prévus n'ont jamais été autorisés).

Ainsi, les habitudes de fréquentation demeurent encore relativement fragiles si on les compare à celles qui existent dans des collèges qui ont hérité de la renommée des institutions auxquelles ils ont succédé. De plus, le cégep André-Laurendeau demeure toujours extrêmement sensible aux fluctuations des clientèles de la région métropolitaine à cause d'une carte de programmes très mince et ne présentant aucune spécialité exclusive.

1.2 Le cégep André-Laurendeau et sa région

Le cégep André-Laurendeau s'est installé définitivement à Ville de LaSalle en 1976. Il est, depuis ce temps, la seule institution d'enseignement post-secondaire francophone publique du sud-ouest et de l'ouest de l'île de Montréal.

Il dessert une population nombreuse, aux caractéristiques diversifiées du point de vue économique, culturel ou social. Les municipalités de LaSalle, de Verdun, de Lachine, de St-Pierre, de Châteauguay et ses environs constituent le coeur de son bassin bien que sa zone d'influence comprenne également les secteurs de Brossard, de l'Ouest de l'île, de St-Henri, de Ville-Emard, de Cote-St-Paul et de Pointe St-Charles.

Tout cela nous confère une vocation régionale unique par rapport aux autres cégeps de Montréal. Bien qu'en plein essor, elle demeure difficile à développer compte tenu des problèmes de transport qui existent dans notre zone et de notre carte de programmes qui, nous l'avons déjà dit, ne présente pas un éventail très large et, de plus, ne renferme que très peu de programmes collés à notre réalité régionale.

1.3 Un carrefour de la formation

Malgré cette complexité territoriale et des moyens assez réduits, le cégep André-Laurendeau avec ses services de base, son secteur aux adultes sur place et en entreprise, son expertise en reconnaissance des acquis et ses installations culturelles et sportives, est un véritable carrefour de formation pour une vaste région.

Son implication grandissante dans la vie sociale, économique et culturelle du secteur en a fait un interlocuteur de premier plan et lui permet maintenant d'agir

comme animateur et catalyseur de développement régional à bien des égards. Le groupe TransAction pour l'emploi, le RESO, la Chambre de commerce LaSalle-Verdun, la SIDAC Lachine, le bureau local du centre d'emploi du Canada, la Commission de développement économique de LaSalle, le service d'aide aux jeunes entreprises sont quelques groupes importants qui peuvent en témoigner.

Au fil des années, le Cégep a développé des services et des pratiques qui lui permettent d'être au devant des besoins et d'y répondre rapidement et efficacement.

1.4 Un foyer de développement pédagogique

Sa relative jeunesse, ses problèmes de croissance et de développement, la grandeur et la complexité du territoire qu'il dessert ont favorisé grandement le développement pédagogique au cégep André-Laurendeau.

Un corps enseignant, jeune et provenant de milieux très diversifiés, associé à des clientèles généralement plus difficiles que la moyenne, des moyens moindres et un contexte de croissance difficile auront permis à un milieu dynamique comme le nôtre de développer des outils originaux et efficaces d'intervention auprès de clientèles très complexes.

La création et l'innovation pédagogiques sont devenues, pour ceux qui connaissent bien le réseau collégial, des caractéristiques attachées au cégep André-Laurendeau qui est présentement, toutes proportions gardées, un des

leaders du développement pédagogique collégial dans les domaines de la recherche, de l'expérimentation et du perfectionnement des enseignants.

Il est intéressant de noter que, si notre établissement paraît mal au palmarès de la revue l'Actualité, il n'en est pas moins un des principaux collaborateurs de la revue Pédagogie collégiale, qu'il est l'un des plus fréquents instigateurs et organisateurs de colloques disciplinaires ainsi qu'un utilisateur important du Centre de documentation collégiale d'ailleurs maintenant logé dans nos murs.

Etant situé en plein coeur d'une population multiculturelle et recevant une clientèle dont près de 20% n'est pas québécoise de souche, notre Collège a aussi développé une approche interculturelle spécifique. Elle se traduit par des actions récurrentes dans ce domaine qui prennent de plus en plus d'ampleur et, surtout, par un fonctionnement quotidien qui tire beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients de cette situation.

Enfin, l'Education des adultes n'est pas en reste en matière de développement pédagogique. Ses programmes spécifiques pour l'insertion des jeunes décrocheurs, le retour des femmes au travail et la reconnaissance des acquis ont obtenu des succès qui ont fait le tour de la province.

1.5 La culture "André-Laurendienne"

Tout cela a été et demeure grandement lié à une culture organisationnelle propre au cégep André-Laurendeau qui s'est tissée lentement au fil des ans et des événements et qui présente actuellement toutes les caractéristiques nécessaires pour permettre une saine évolution de l'institution.

On y retrouve notamment des organisations syndicales qui ont à coeur l'intérêt de l'établissement; des relations de travail empreintes d'une volonté d'entente et de concertation; des conventions collectives qui sont lues avec largeur d'esprit en y recherchant les souplesses plutôt que les limites; une Commission pédagogique où tous les départements sont représentés et qui, année après année, anime avec dynamisme la vie pédagogique; un style de gestion de plus en plus participatif et une volonté concrète d'instaurer des pratiques d'évaluation qui vont au delà de l'évaluation des apprentissages et qui couvriront tant la contribution individuelle, la contribution des services et départements que le fonctionnement global de l'organisation.

Depuis sa création, le cégep André-Laurendeau a souvent été sur la sellette. On a questionné la nécessité de son existence pour ensuite mettre en doute les résultats qu'il avait obtenus au plan de la réussite scolaire de ses étudiants. Il a dû surmonter les difficultés et les conséquences d'une construction de ses locaux pendant la période trouble entourant les jeux olympiques de 1976.

Il a connu une forte croissance débridée, servant de soupape pour la région métropolitaine, suivie d'une décroissance sauvage. Des jugements négatifs publics sur la qualité de ses services ont été portés. Et, on a voulu le donner, à plusieurs reprises, à d'autres organismes de formation parce qu'on le considérait comme le collège en trop.

Malgré cela, le milieu "André-Laurendien" n'a jamais démissionné et a toujours cru en ce qu'il faisait. Il en a même profité pour développer une unité dans l'action qui lui permet d'être bien armé pour affronter les défis d'aujourd'hui et de demain.

CHAPITRE II: LE CEGEP ANDRE-LAURENDEAU DE DEMAIN

Avant même l'annonce et la tenue de cette commission, le cégep André-Laurendeau avait amorcé un virage et déterminé un certain nombre d'actions à entreprendre dans une perspective de développement d'organisation. Peu importe les conclusions que l'on tirera de la réflexion menée par le gouvernement, à condition bien sûr qu'elle ne remette pas en cause l'ordre collégial lui-même, notre démarche se poursuivra et gravitera autour des quelques éléments qui suivent.

2.1 Quelques chiffres et un territoire à développer

Comme cela a été dit, notre Collège vit, en 1992-1993, une augmentation exceptionnelle de sa clientèle régulière. Pourtant, celle-ci se situe encore assez loin de notre capacité d'accueil qui est de l'ordre de 3 500 élèves et laquelle mettrait complètement en valeur nos installations déjà existantes. De plus, nous disposons aussi de locaux présentement loués et d'un très vaste terrain qui pourrait au besoin nous permettre d'augmenter cette capacité.

Des effectifs scolaires qui atteindront le seuil de 3 500 élèves pour ensuite se stabiliser autour de 3 000 élèves constituent pour nous un objectif réaliste dans les conditions qui prévalent actuellement.

La formation créditée à temps partiel à l'éducation des adultes présente également un fort potentiel de développement qui reste toutefois plus dépendant des décisions qui seront prises dans ce secteur. Toute la formation créditée va continuer de péricliter si un virage majeur n'est pas amorcé. C'est de plus en plus de personnes qui devront retourner chez elles les mains vides à moins que les collèges ne disposent de plus de marge de manoeuvre pour répondre à leurs besoins de formation.

La formation sur mesure et la mise en place de programmes spéciaux de formation continueront de se développer chez nous compte tenu des besoins énormes sous ces rapports de notre territoire actuel. Cela nous obligera à faire une plus grande place à ce type d'activités dans notre fonctionnement quotidien. Nous avons déjà commencé puisque plus de 300 élèves adultes inscrits dans ces programmes spéciaux fréquentaient le Collège à temps plein en 1991-1992.

En ce qui concerne le territoire que nous desservons, deux zones particulières retiennent déjà notre attention en vue d'une expansion de nos services: celle de l'ouest de l'île et de Brossard.

Quelques mesures touchant le transport des élèves de l'ouest de l'île nous ont permis d'augmenter d'une manière significative notre taux d'attraction de ce secteur. Nous comptons poursuivre dans cette voie.

Quant à la zone de Brossard, notre Collège est déjà le choix de plus de cent élèves de cette ville. Nous pouvons faire encore mieux en facilitant l'accès à notre institution.

Ces deux régions comptent parmi celles qui ont présentement les plus forts taux de fréquentation des institutions collégiales mais les jeunes qui en proviennent doivent consacrer actuellement énormément de temps au transport. Nous croyons pouvoir devenir pour eux une alternative possible quant à leur choix d'un établissement pour la poursuite de leurs études collégiales.

2.2 Un carrefour à développer

2.2.1 Une situation économique difficile

Ce milieu vaste, complexe et diversifié que dessert le cégep André-Laurendeau présente d'énormes besoins. Notre rôle d'agent de développement social, économique et culturel dans notre région prend de ce fait une grande importance.

Dans un milieu fortement touché par la situation économique morose qui persiste depuis quelque temps, le Cégep devient un agent majeur de recyclage des personnes affectées. Nos efforts de qualification de la main-d'oeuvre doivent donc s'accentuer. Le partenariat développé avec différents groupes ayant le même objectif doit lui aussi prendre de l'ampleur pour espérer obtenir de meilleurs résultats.

Pour éviter que d'autres entreprises ne soient touchées par des faillites et des fermetures, il nous faut continuer de perfectionner la main-d'oeuvre en situation d'emploi. Avec le libre-échange, la mondialisation des marchés, le temps de la formation continue est vraiment arrivée.

2.2.2 Une population âgée

Le sud-ouest de l'île de Montréal regroupe une population relativement âgée. Verdun, par exemple, est une des villes dont la moyenne d'âge des habitants est la plus élevée au Québec. De nombreux services sont à développer pour les personnes plus avancées en âge, favorisant ainsi leur bien-être mais permettant aussi à notre société de demeurer juste et équitable envers elles. Présentement, nous ne disposons que de peu de moyens d'aider cette population. Nous cherchons donc à développer notre éventail de services de formation et d'animation pour intervenir directement auprès de ces personnes, ou pour former la main-d'oeuvre qui aura les qualifications requises pour le faire.

2.2.3 Plus d'activités de loisir

Le cégep André-Laurendeau dispose depuis peu d'installations sportives modernes. Il renferme également une salle de spectacle de 800 sièges. Compte tenu que le Cégep est facile d'accès pour toute la

région qu'il dessert et que ces types d'équipements ne sont pas nombreux sur notre territoire, il y a lieu de les mettre davantage au service de la population.

En ce sens, le Cégep est déjà associé à un projet de corporation pour le développement de la salle de spectacle qui pourrait devenir une salle régionale.

Du côté sportif, une organisation permettant de mettre nos équipements à la disposition du public, au moindre coût, est en voie de réalisation et un projet d'agrandissement de ces installations, en collaboration avec Ville de LaSalle, est toujours envisagé.

2.2.4 Une mosaïque culturelle à mettre en valeur

Le sud-ouest de Montréal est peuplé par des individus aux origines multiples. La population de Ville de LaSalle, par exemple, renferme une soixantaine de communautés culturelles différentes dont plusieurs sont regroupées et organisées.

Ce que le Collège fait actuellement avec sa propre clientèle dans le domaine de l'interculturel peut sans doute s'étendre à la population en général. En effet, de nombreuses activités d'animation et de sensibilisation telles la semaine interculturelle, un souper communautaire, des voyages, etc., coordonnées par un comité de l'interculturel, sont organisées chez nous depuis plusieurs années. De plus, nos installations sont déjà utilisées régulièrement pour des

rassemblements de différentes communautés de notre région. Nous pouvons faire davantage et d'une manière plus systématique et devenir un lieu où les minorités culturelles pourront s'exprimer et mettre en évidence leur culture propre.

2.2.5 Des services de formation à multiplier

En plus de la disponibilité accrue de nos ressources auprès des populations que nous desservons, il nous faut agrandir et diversifier notre éventail de services de formation si l'on veut que nos interventions donnent des résultats durables.

A l'enseignement régulier, nous produirons un plan de développement de programmes qui sera prêt au cours de la présente année. Les secteurs de la santé, des techniques humaines, du transport, des communications et des technologies de pointe retiendront davantage notre attention. Trois nouveaux programmes professionnels, dont un au moins aurait un caractère national, constituent notre objectif de développement pour les prochaines années. Dans le secteur pré-universitaire, la seconde année des nouveaux programmes de Baccalauréat international et d'Arts visuels et Communication sera organisée.

A l'éducation des adultes, le développement de programmes particuliers naît souvent d'un besoin qui a été identifié sur le terrain et auquel on doit répondre rapidement.

Il est certain que le développement de programmes au régulier entraînera automatiquement de nouveaux services de formation à temps partiel dans les mêmes domaines. Mais, nous allons surtout nous efforcer d'améliorer nos outils pour que nos interventions soient de plus en plus rapides et efficaces. En ce sens, le partenariat avec tous les organismes concernés va s'accentuer et notre expertise en reconnaissance des acquis de formation va continuer de s'affirmer.

A notre avis, la formation professionnelle collégiale va se tourner de plus en plus, au régulier, vers une formation de base solide et polyvalente. Elle aura besoin par la suite, à différentes étapes de la carrière d'un individu ou au rythme du développement d'une entreprise, de mises à jour, d'ajout de connaissances et d'habiletés plus spécifiques et de perfectionnement dans un processus continu de formation. Nous comptons fermement nous adapter à ce changement qui aura des répercussions significatives sur notre façon d'articuler et de dispenser nos programmes et sur les relations que nous devrons entretenir avec le milieu du travail.

2.3 Un foyer de développement pédagogique à alimenter

Au fil des années, le cégep André-Laurendeau a confirmé une vocation de leader du développement pédagogique au collégial. Que ce soit pour l'implantation du nouveau programme de Sciences humaines, l'expérimentation de programmes dans le domaine des technologies du génie

électrique, la définition et la mise en action d'un programme d'aide en français écrit, la rédaction de manuels, l'aide aux clientèles en difficulté, le perfectionnement des ressources d'enseignement, la recherche pédagogique ou disciplinaire, nous avons toujours été parmi les premiers à nous impliquer et c'est devenu, en quelque sorte, une marque distinctive de notre établissement.

L'esprit qui règne chez nous, issu du dynamisme de nos ressources humaines, est garant d'un avenir encore plus productif à cet égard. Les mêmes voies continueront d'être poursuivies. Quelques autres seront tracées. La didactique de l'enseignement technique, l'alternance travail-études, le passage du secondaire au collégial, l'évaluation de programmes sont quelques exemples. La mise en action pleine et entière de notre plan d'aide à la réussite, en vigueur depuis un an, sera la toile de fond de notre volonté de faire progresser la cause de notre mission première, la formation des élèves jeunes et adultes.

2.4 Une culture organisationnelle à mettre à profit

Le climat particulier de concertation et de collaboration qui prévaut chez nous permet d'espérer des progrès dans les domaines de la gestion et de l'évaluation.

Sur le plan de la gestion, notre démarche d'implantation progressive d'une approche participative se poursuivra.

Une nouvelle définition des rôles et des responsabilités et une clarification des comptes à rendre pour les services et les individus sont nécessairement incluses dans cette démarche qui devrait être complétée au cours de la prochaine année.

La mise en valeur de la structure départementale constitue le second objectif majeur dans ce domaine. Après 20 ans, nous sommes arrivés à l'heure du virage qui ne se fera pas en remettant tout en question, mais en cherchant simplement à mettre à profit une instance qui est le lien d'appartenance de plus de la moitié de nos ressources humaines et l'assise de la réalisation de notre mission première. Il nous faudra donc mieux définir le département, préciser ce qu'on attend de lui et ce qui n'est pas de son ressort, mieux le situer par rapport à la gestion des programmes, baliser le rôle de coordination qui lui est rattaché et mettre en vigueur des pratiques de reddition de comptes et d'évaluation qui en découleront.

Du côté de l'évaluation, deux projets sont amorcés. L'un touche l'évaluation de la contribution des services et des individus aux objectifs du Collège. L'autre vise le développement d'un processus d'évaluation d'établissement qui permettra un diagnostic précis de notre situation, des décisions éclairées quant aux changements à apporter et une capacité plus grande de rendre des comptes eu égard aux différents éléments de la mission que nous poursuivons.

Le cégep André-Laurendeau est enfin sorti de la période où il a dû se battre pour sa reconnaissance. Il peut maintenant consacrer ses énergies, son enthousiasme, son imagination et sa capacité d'innovation à la consolidation de ses acquis et à son propre développement.

CHAPITRE III: QUELQUES MESURES A PRENDRE POUR AIDER LE CEGEP ANDRE-LAURENDEAU

Même si nous voulons compter d'abord sur nos propres moyens pour devenir ce que nous souhaitons être, il n'en demeure pas moins que le cégep André-Laurendeau pourrait grandement profiter, comme tout le reste du réseau collégial, d'un certain nombre d'ajustements et de quelques changements de notre système. Ces mesures peuvent être prises, à notre avis, sans injecter d'énormes sommes et pourraient même permettre d'en épargner. Elles nécessiteront par ailleurs, dans certains cas, de grands efforts et du courage pour les faire accepter. Voici nos suggestions.

3.1 Une reconnaissance de l'ordre collégial et des établissements qui en font partie

Depuis les 25 ans que l'ordre collégial existe, des questions ont été posées sur sa nécessité, son rôle, son utilité, sa crédibilité dans le système scolaire québécois. Autant pour le réseau que pour les collèges eux-mêmes, il est temps que cesse ce questionnement stérile et que la société québécoise confirme sans appel son choix et l'affiche avec fierté. Les cégeps tireront individuellement beaucoup d'avantages d'une situation ainsi clarifiée et pourront consacrer leur énergie au développement de l'ordre collégial plutôt qu'à le défendre contre les critiques et les attaques.

3.2 Un peu plus d'harmonie entre les ordres et entre les ministères

La formation collégiale et l'administration des collèges souffrent énormément, à l'heure actuelle, de l'absence de véritables relations entre les ordres d'enseignement et des problèmes d'harmonisation des politiques en provenance des différents ministères concernés. Nous ne voulons jeter la pierre à quiconque mais nous comptons sur le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science pour provoquer cette harmonisation dont l'absence est particulièrement néfaste dans le domaine de la formation technique. Autant pour l'enseignement régulier que pour l'éducation aux adultes, l'efficacité du système scolaire québécois serait grandement améliorée si nous pouvions travailler davantage en complémentarité.

3.3 Une structure départementale renouvelée

En plus du travail que nous pouvons faire en établissement pour une nouvelle définition de la structure départementale, le cadre conventionné qui la balise actuellement et les ressources qu'on y injecte doivent être révisés pour tenir compte de la coordination des programmes et de l'encadrement des cours à l'éducation des adultes. Redéfinir cette structure dans le sens du rôle actif qu'elle doit jouer dans la gestion de nos

organisations, c'est aussi viser plus de cohérence entre ce qui découle de la convention et ce qui relève du cadre législatif et réglementaire qui gouverne nos institutions.

3.4 Plus d'autonomie financière

Afin de permettre des choix véritables, un développement qui tienne compte des besoins locaux et un perfectionnement adéquat des ressources humaines, les établissements doivent disposer d'une plus grande marge de manoeuvre dans la gestion de leurs ressources. L'autonomie des collèges appliquée largement peut alléger sensiblement le système et permettre une meilleure utilisation des compétences locales. A notre avis, c'est de ce côté qu'il faut chercher l'amélioration du rendement des ressources dévolues à la formation collégiale.

3.5 Un cadre de négociation à repenser

Si le principe même de la négociation demeure inaliénable, les conventions collectives qui en découlent ne rencontrent pas toujours les besoins et ne correspondent pas toujours à la réalité. Il y a de sérieux efforts à faire pour revenir à l'essentiel. La négociation et les objectifs qu'il poursuit doivent favoriser davantage d'autonomie et de flexibilité pour les établissements collégiaux.

3.6 La recherche et le développement

Le réseau collégial aide la recherche. Chacun des collèges également. Des membres de notre personnel en font. Il faudrait peut-être qu'on finisse par la reconnaître officiellement et la soutenir comme il se doit. En ce sens, plus de responsabilités et de moyens confiés aux établissements donneraient sûrement de meilleurs résultats. L'ajout significatif de ressources financières nous permettrait de rencontrer plus adéquatement ce volet de notre mission et constituerait un excellent investissement pour la société québécoise de demain.

3.7 Une plus grande accessibilité

Malheureusement encore, trop d'élèves sont des clientèles à risque pour les études collégiales au sortir du secondaire. Le taux de décrochage du réseau demeure très élevé et le rejet systématique de cette catégorie d'élèves remet en cause le principe d'accessibilité et génère automatiquement son lot de problèmes sociaux.

Certains collèges ont, plus que d'autres, à recevoir ces élèves. Il serait temps qu'on le reconnaisse et que le système d'allocation des ressources tienne compte aussi de la lourdeur relative des clientèles qu'un collège doit accueillir. On le fait depuis quelques années pour les élèves faibles en français et cela a permis l'éclosion de nombreux moyens d'aide à l'apprentissage dans ce

domaine. Ce modèle peut très bien s'appliquer plus globalement pour les élèves plus faibles et permettre ainsi aux établissements qui les accueillent de leur donner un encadrement adapté à leurs besoins.

3.8 Le financement de l'éducation des adultes

Autant pour les cours crédités que pour la formation sur mesure, le problème du financement de l'éducation aux adultes est criant. La solution n'est pas simple, nous en convenons, mais il faut la trouver. Compte tenu de la corrélation qui existe entre la formation et le développement de notre société, les conséquences du problème de l'éducation des adultes au collégial seront dramatiques pour le Québec de demain si on ne lui trouve pas une solution aujourd'hui.

3.9 La gratuité scolaire au collégial

Mise à part la formation à temps partiel non créditée pour laquelle on doit continuer d'exiger des frais en essayant de les maintenir à un niveau raisonnable, les études collégiales doivent être gratuites. Nous pensons que notre société paierait très cher un retour en arrière à ce chapitre. Il y aurait lieu, toutefois, sans limiter l'accessibilité, de mettre en place des moyens pour éliminer certains abus qui concernent notamment la durée des études et le système de prêts et bourses.

3.10 La carte des programmes

Il n'est point besoin d'insister sur la façon dont les programmes ont été répartis dans les cégeps depuis 25 ans. De toute évidence, cela a été fait d'une façon assez désordonnée avec le résultat que nous avons grand besoin d'une réforme du réseau sous ce rapport. Tout en préservant l'accessibilité régionale au plus grand nombre possible de programmes, il y a moyen d'en arriver à une redistribution équitable et moins coûteuse de cette carte.

Localement, nous avons déjà démontré la faiblesse de la carte actuelle du cégep André-Laurendeau et les raisons historiques qui ont empêché son développement. Si nous voulons vraiment remplir notre mission régionale et donner à notre établissement une certaine stabilité, notre carte de spécialités techniques doit être sensiblement améliorée. Nous sommes de toute façon convaincus qu'une révision de la carte provinciale, de notre carte locale, ou des deux à la fois, ne pourra que nous donner plus que ce dont nous disposons actuellement.

Enfin, il est urgent que la réalité des collèges puisse s'ajuster au discours de notre société sur la formation professionnelle et fasse de la place à la clientèle intéressée. C'est en effet dans les programmes techniques que nous manquons de places actuellement, alors qu'on s'étonne encore que la prévision de fréquentation du secteur technique n'ait pas été atteinte.

3.11 Les programmes de formation

Le règlement sur le Régime pédagogique au collégial impose, notamment pour les programmes conduisant à un diplôme d'études collégiales, une structure des plus contraignantes. De façon à permettre aux établissements de répondre mieux et plus rapidement aux besoins variés de formation, tant en fonction de leur réalité régionale qu'en fonction des besoins spécifiques de leurs clientèles, il y aurait lieu, selon nous, d'assouplir cette structure.

Il nous semble toujours pertinent de maintenir un bloc de cours communs à tous les élèves et que ces cours soient axés sur une formation générale. Toutefois, l'ensemble des cours de concentration, et surtout de spécialisation, devrait permettre une meilleure adaptation des programmes à la réalité des établissements. Dans le secteur technique, les banques de cours au choix des établissements qui sont actuellement prévues à l'article 13 du Régime pédagogique sont conçues provincialement et répondent peu aux besoins. Une plus large place faite aux établissements lors de l'élaboration des programmes serait susceptible de permettre un arrimage plus efficace entre la formation et les réalités locales.

De plus, une définition rigoureuse des besoins de formation technique devrait, selon nous, amener une diversification des structures des programmes professionnels et

permettre une réponse plus adéquate aux besoins des milieux de travail et aux besoins particuliers des élèves.

Ces préoccupations touchant l'adaptabilité des programmes à une réalité complexe ne sauraient cependant nous éloigner, en aucune façon, de l'orientation privilégiée pour la formation collégiale, soit la formation fondamentale.

3.12 L'évaluation

Si l'évaluation est d'abord et avant tout l'affaire des établissements, notre dimension réseau et les comptes que nous avons à rendre à la population exigent la mise en place de politiques adéquates accompagnées de moyens pour en faciliter l'application et en diffuser les résultats. Plus que tout, il faut définir le cadre d'évaluation des collèges. Plus nous tardons à définir ce qui doit être évalué, plus cela laisse place à l'exercice d'une prétendue évaluation qui n'est en fait que la somme de résultats non pondérés d'indicateurs qui ne sont pas toujours objectifs. L'évaluation fait partie du processus de gestion. Si cette étape n'est pas franchie correctement, ce processus est irrémédiablement condamné à la stagnation ou au recul. L'évaluation est également un outil de transparence qui est essentiel pour des organismes qui sont financés par l'Etat.

CONCLUSION

Plus de souplesse dans le système, une allocation des ressources qui tient compte du niveau de préparation des élèves qui fréquentent l'établissement, plus d'autonomie pour les collèges, mais avec des modalités précises de reddition de comptes, sont pour nous des principes qui devraient guider toutes réformes de l'enseignement collégial. Il nous apparaît évident qu'il s'agit là d'une question d'efficacité tout autant que d'économie.

Voilà l'apport bien humble que soumet le cégep André-Laurendeau et son milieu à cette commission. Ce mémoire qui, nous le souhaitons, vous sera utile, nous aura permis de faire le point sur la situation de notre établissement et de constater que nos prétentions quant à notre climat organisationnel étaient tout à fait fondées.

Nous espérons que cet exercice d'évaluation de notre réseau permettra au gouvernement d'avoir une idée plus précise de la réalité des cégeps, étant convaincus qu'elle est un des beaux fleurons de notre société même si on peut encore l'améliorer.

Enfin, nous nous attendons à ce que vos travaux débouchent sur une définition claire des attentes de notre société à notre endroit. La qualité et la précision des comptes que nous sommes appelés à rendre dépend de la clarté des attentes qui nous sont signifiées.